

Le discours, instrument de pouvoir

Voici l'hypothèse que je voudrais avancer, ce soir, pour fixer le lieu – ou peut-être le très provisoire théâtre – du travail que je fais : je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, redoutable matérialité.

Dans une société comme la nôtre, on connaît, bien sûr, les procédures d'*exclusion*. La plus évidente, la plus familière aussi, c'est l'*interdit*. On sait bien qu'on n'a pas le droit de tout dire, qu'on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance, que n'importe qui, enfin, ne peut pas parler de n'importe quoi. Tabou de l'objet, rituel de la circonstance, droit privilégié ou exclusif du sujet qui parle : on a là le jeu de trois types d'interdits qui se croisent, se renforcent ou se compensent, formant une grille complexe qui ne cesse de se modifier. Je noterai seulement que, de nos jours, les régions où la grille est la plus resserrée, où les cases noires se multiplient, ce sont les régions de la sexualité et celles de la politique : comme si le discours, loin d'être cet élément transparent ou neutre dans lequel la sexualité se désarme et la politique se pacifie, était un des lieux où elles exercent, de manière privilégiée, quelques-une de leurs plus redoutables puissances. Le discours, en apparence, a beau être bien peu de chose, les interdits qui les frappent révèlent très tôt, très vite, son lien avec le désir et avec le pouvoir. Et à cela quoi d'étonnant : puisque le discours – la psychanalyse nous l'a montré –, ce n'est pas simplement ce qui manifeste (ou cache) le désir ; c'est aussi ce qui est l'objet du désir ; et puisque – cela, l'histoire ne cesse de nous l'enseigner – le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer.

Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 10-12

Questions

1. Quel est l'idée directrice du texte ? Repérer le thème principal de l'extrait, énoncer le problème soulevé par l'auteur et sa thèse.
2. Montrer l'articulation de l'extrait. Repérer les différents moments du texte en faisant référence à la numérotation des lignes.
3. Comment Foucault définit-il le rapport entre discours et société ?
4. Que révèle l'exemple de l'interdit comme moyen d'exclusion ?
5. En quel sens le discours est-il lié au pouvoir et au désir ?

Questions | Corrigé

1. Quel est l'idée directrice du texte ? Repérer le thème principal de l'extrait, énoncer le problème soulevé par l'auteur et sa thèse.

Dans cet extrait, Foucault montre que le discours n'est pas un simple moyen de communication ou un instrument neutre de la pensée : il est réglementé, contrôlé et chargé de pouvoir. L'auteur souligne que, dans toutes les sociétés, la production des discours est soumise à des procédures d'exclusion — comme l'interdit, le tabou, le privilège du locuteur — qui déterminent ce qu'il est possible de dire. Le problème soulevé est donc le suivant : le langage reflète-t-il le réel ou le produit-il selon des rapports de pouvoir ? La thèse de Foucault est claire : le discours est un lieu de lutte, non seulement ce par quoi le pouvoir s'exerce, mais aussi ce pour quoi on lutte. Ainsi, la parole ne révèle pas le monde tel qu'il est : elle façonne les rapports entre les individus, le savoir et la vérité, déformant ainsi notre vision du monde social et politique.

2. Montrer l'articulation de l'extrait. Repérer les différents moments du texte en faisant référence à la numérotation des lignes.

L'extrait peut être divisé en trois moments logiquement articulés. D'abord (l. 1-5), Foucault énonce son hypothèse générale : dans toute société, le discours est soumis à des procédures de contrôle destinées à en limiter les effets. Il introduit l'idée d'une matérialité du langage : le discours agit, produit, transforme. Ensuite (l. 6.11), il développe ensuite la première de ces procédures : l'interdit, à travers trois dimensions — tabou de l'objet, rituel de la circonstance et droit du sujet parlant. Cette grille variable régule ce qui peut être dit. Enfin, (l. 11-21), il en tire la conséquence : les domaines les plus censurés (sexualité, politique) révèlent que le discours est lié au désir et au pouvoir. Foucault conclut en inversant la perspective : le discours n'est pas seulement traversé par le pouvoir, il est lui-même un pouvoir.

3. Comment Foucault définit-il le rapport entre discours et société ?

Foucault montre que le discours n'existe jamais librement : chaque société met en place des procédures de contrôle (interdits, rituels, priviléges) qui sélectionnent et encadrent ce qui peut être dit. Le langage est donc une pratique sociale régulée. Il n'y a pas de parole innocente : tout discours est produit dans un cadre historique et institutionnel qui en fixe les limites. Ce contrôle vise à conjurer le pouvoir du discours, c'est-à-dire à domestiquer sa capacité de produire du réel. Le langage est donc à la fois une force créatrice et une menace pour l'ordre établi.

4. Que révèle l'exemple de l'interdit comme moyen d'exclusion ?

L'interdit illustre concrètement comment la société filtre la parole. Foucault distingue trois formes d'interdits : le tabou de l'objet (on ne peut pas tout évoquer), le rituel de la circonstance (on ne parle pas n'importe où ni à n'importe quel moment), et le privilège du sujet (tout le monde n'a pas le droit de parler). Ces restrictions ne sont pas anodines : elles structurent le savoir et la légitimité. Foucault montre que les domaines où ces interdits sont les plus forts (sexualité et politique) sont précisément ceux où le langage menace de subvertir l'ordre social. L'interdit n'empêche pas seulement de dire, il oriente ce qu'il est possible de penser.

5. En quel sens le discours est-il lié au pouvoir et au désir ?

Foucault refuse l'idée que le discours serait un simple reflet du pouvoir. Il affirme qu'il en est un instrument et un enjeu. Le langage ne se contente pas d'exprimer le désir ou la domination : il produit des rapports de pouvoir. Ainsi, dans la sexualité comme dans la politique, ce que l'on dit et ce que l'on tait dessine les frontières du possible. Le discours devient un champ de lutte : celui qui parle détient une part

de pouvoir, et celui qui est réduit au silence en est privé. Le discours est donc à la fois désiré, craint, et instrumentalisé.